

Compte rendu de la réunion du conseil citoyen pour la démocratie participative à Labruyère-Dorsa (CCDP) du samedi 4 décembre 2021

Participants, membres du conseil citoyen :

- Mme Nelly BONIS
- Mr Daniel CUSSAC
- Mr Jérémy EYCHENNE
- Mr Cédric FAURE
- Mr Quentin GRAVELIER
- Mr Virgil HOCQ
- Mr Olivier MOJARD

Mairie :

Julien GODEFROY (Maire), Mélanie NEMOZ (1^{ère} adjointe), Henri BRANCOURT (2nd adjoint), Béatrice POUPART (conseillère municipale déléguée à la démocratie participative)

Ordre du Jour :

- Installation du CCDP
- Constitution d'un réseau de référents de quartier
- Présentation du dossier sécurité routière
- Présentation du dossier panneaux photovoltaïques
- Présentation du dossier de la collecte des déchets
- Utilisation du terrain de tennis
- Fonctionnement du réseau WhatsApp communal
- Constitution d'un réseau pro entre habitant

Installation du CCDP :

Un tour de table a permis à chacun de se présenter aux autres. Ce CCDP représente bien la pluralité des zones du village. L'intitulé « conseil consultatif » sera remplacé par « conseil citoyen » pour éviter toute confusion.

Discussion ensuite sur l'opportunité de mettre en place une charte pour encadrer le CCDP et sur une éventuelle durée de « mandat » de 2 ans. Il est convenu que le projet de charte sera transmis et travaillé à distance avec les membres du CCDP pour une adoption en conseil municipal (CM) au printemps 2022. Le projet de charte joint au CR est très largement inspiré de la charte du dialogue citoyen du Conseil Départemental 31. Il est également proposé de réaliser un bilan intermédiaire (au bout d'une année) sur le fonctionnement du CCDP.

Proposition de créer une mail-list avec l'ensemble des participants pour pouvoir les tenir informés des dates des conseils municipaux, de l'avancée de certains dossiers, etc.

La problématique d'une éventuelle prise à partie du voisinage est à prendre en considération car il faut faire la différence entre élus du CM et participants au CCDP. Après discussion entre les participants, il ressort que :

- Le CCDP est un espace de dialogue entre élus et citoyens.
- Il permet d'associer un groupe de citoyens volontaires pour participer aux réflexions engagées par la municipalité et à la définition de projets sur la commune.
- Les participants n'ont pas de rôle de représentativité à assumer auprès des autres habitants du village ou de leurs voisins. Les élus restent donc les interlocuteurs des habitants pour toute doléance.

Le rôle des participants au CCDP est à expliciter clairement auprès des habitants et fera l'objet d'un article dans le prochain bulletin. Cet article sera mis à la relecture pour validation auprès de l'ensemble des présents.

L'idée de l'élaboration d'une carte géographique pour localiser les participants au CCDP a été évoquée.

Pour la majorité les réunions sont plus faciles à envisager le samedi matin.

Constitution d'un réseau de référents de quartier :

Afin de prévenir les incivilités, et les faire remonter plus facilement en mairie (dispositif « participation citoyenne »), nous demandons si certains participants sont intéressés pour devenir référents de quartier.

Si assez de personnes sont volontaires nous pourrions envisager la venue de la gendarmerie au printemps afin de discuter avec eux du rôle de référent.

Mr Jérémie EYCHENNE et Mr Cédric FAURE se portent volontaires. Ils s'ajoutent à Mr AMBERT qui s'était déjà manifesté auparavant.

La Mairie va tenter d'inciter d'autres citoyens à se positionner.

Présentation du dossier sécurité routière :

Nous informons les participants :

- Que des panneaux de signalisation « cédez le passage » vont être mis en place aux intersections du chemin de Rivel (chemin de la Tuilerie, de la chalosse, de Bernardine, des Coffres et lot. Le Pastel) et des panneaux « enfants roulez doucement » chemin de la Tuilerie.
- Qu'un test de chicane va être mis en place aux entrées de village.
- Que des contrôles de vitesse à priorité « pédagogique » pourront être organisés par la gendarmerie.

Afin de sécuriser les entrées du village, plusieurs idées sont échangées : déplacement du panneau d'entrée d'agglomération coté Auragne afin d'inciter au ralentissement des voitures, mise en place de gros pots végétalisés ou de plantations en bordure de route, etc.

Nous les informons aussi, qu'un classement des voies (routes et chemins) est en cours d'élaboration car ces voies n'ont jusqu'alors jamais été nommées.

Du côté des participants, l'un d'entre eux demande s'il serait possible de rappeler aux habitants du village la limitation de vitesse sur la route menant à Grépiac. Un autre nous demande s'il existe une réglementation pour la circulation des engins agricoles sur les routes. En effet le passage de gros engins, notamment agricoles, pose des contraintes fortes quant au type de dispositif de sécurité

routière à installer. Les élus proposent de se renseigner sur la réglementation concernant l'utilisation des routes par ce type d'engins.

Concernant l'interdiction de jouer au ballon sous la halle pour les enfants suite au courrier envoyé aux parents par la Mairie, un participant nous demande s'il serait possible de mettre un panneau d'interdiction sous la halle, et pourquoi pas faire participer le CMJ à son élaboration.

Présentation du dossier panneaux photovoltaïques :

Une présentation du projet de mise en place de panneaux photovoltaïques avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) « Rayons Verts » est réalisée. Le dossier technique sera transmis aux participants pour information. Le projet suit son cours malgré de nouvelles injonctions réglementaires pour la SCIC. A suivre début 2022.

Présentation du dossier de la collecte des déchets

La mise en place du nouveau schéma de collecte des déchets ménagers décidé par la communauté de communes (CCBA) se poursuit. Un point d'étape est présenté aux participants. Courant 2022, nous évoluerons vers un système de collecte 100% collectif (suppression des containers individuels et remise d'un badge permettant d'ouvrir la trappe à ordures ménagères résiduelles d'une colonne collective). Après une année dite « à blanc » une nouvelle taxe incitative au tri (TEOMI), dont les modalités seront précisées par la CCBA, s'appliquera. Ce nouveau schéma impliquera la mise en place de 4 points de collecte collectifs (PAV) pour l'ensemble du village (nombre défini en fonction du nombre d'habitants et de leur répartition dans le village), dont un plus difficile à positionner chemin de la Tuilerie (craintes en termes d'hygiène, augmentation du passage de voitures et donc du risque routier, impact paysager). La mise en œuvre de ce dernier sera probablement différée en 2023, pour permettre la réalisation par la commune d'un point de collecte sécurisé chemin de Rivel. Dans l'attente, les riverains devront se rendre aux autres PAV du village qui seront renforcés en conséquence. La mairie déplore des lacunes dans la communication de la part de la CCBA sur ce dossier. Elle a néanmoins obtenu une réunion publique d'information de la CCBA pour présenter ce nouveau mode de collecte des déchets, réunion programmée pour le printemps. Il paraît pertinent de solliciter les habitants en amont pour faire remonter les questions à l'avance à la CCBA. Un courrier co-signé mairie/CCBA sera également envoyé à chaque foyer ainsi que des notices explicatives.

Un participant propose de réfléchir à des facilités de transport pédestre (par exemple un chariot) notamment à destination des personnes âgées. Idée aussi de proposer la mise en contact avec des associations de couches lavables pour diminuer le poids des ordures ménagères pour les parents de jeunes enfants.

Utilisation du terrain de tennis :

Sujet proposé par un participant, qui au vu de l'utilisation de plus en plus importante du terrain de tennis propose de mettre en place un planning pour son utilisation. 2 solutions possibles, l'utilisation d'un tableau Weleda à la semaine ou d'un planning papier mensuel.

Fonctionnement du réseau WhatsApp communal :

Sujet proposé par un participant qui demande si le groupe ne devrait pas être géré par la municipalité, et définir des règles pour éviter d'éventuelles dérives et éviter que certaines personnes ne sortent du groupe. Après discussion, nous avons jugé que le groupe devait rester tel qu'il est. Si des dérives sont observées, des mesures seront prises à ce moment-là. Pour rappel l'initiative de ce groupe n'est pas de la mairie, et il paraît donc plus sain que cela reste ainsi.

Constitution d'un réseau pro du village :

Sujet proposé par un participant qui propose d'établir un réseau de personnes volontaires qui voudraient partager leur savoir et compétences professionnelles. Cette proposition pourra être relayée dans un prochain bulletin.

Points Divers :

Un participant propose un projet de revégétalisation futur pour la commune, avec des arbres comestibles. Ce projet pourrait être à la fois une ressource future en jeunes plants, mais également en aliments. Ce projet pourrait s'ajouter avec la démarche de plantation déjà lancée par la commune depuis l'année dernière. La création d'une association dédiée est évoquée. Le manque de temps ne permet pas d'approfondir ce sujet.

La rénovation de l'aire de jeux est également évoquée, en lien avec la vétusté de plusieurs aménagements. Un participant évoque l'existence d'une association locale consacrée à des manèges non-motorisés. Il est proposé d'entrer en contact avec cette association.

Le prochain CCDP aura lieu au mois de février/mars. Plusieurs dates seront proposées aux participants.